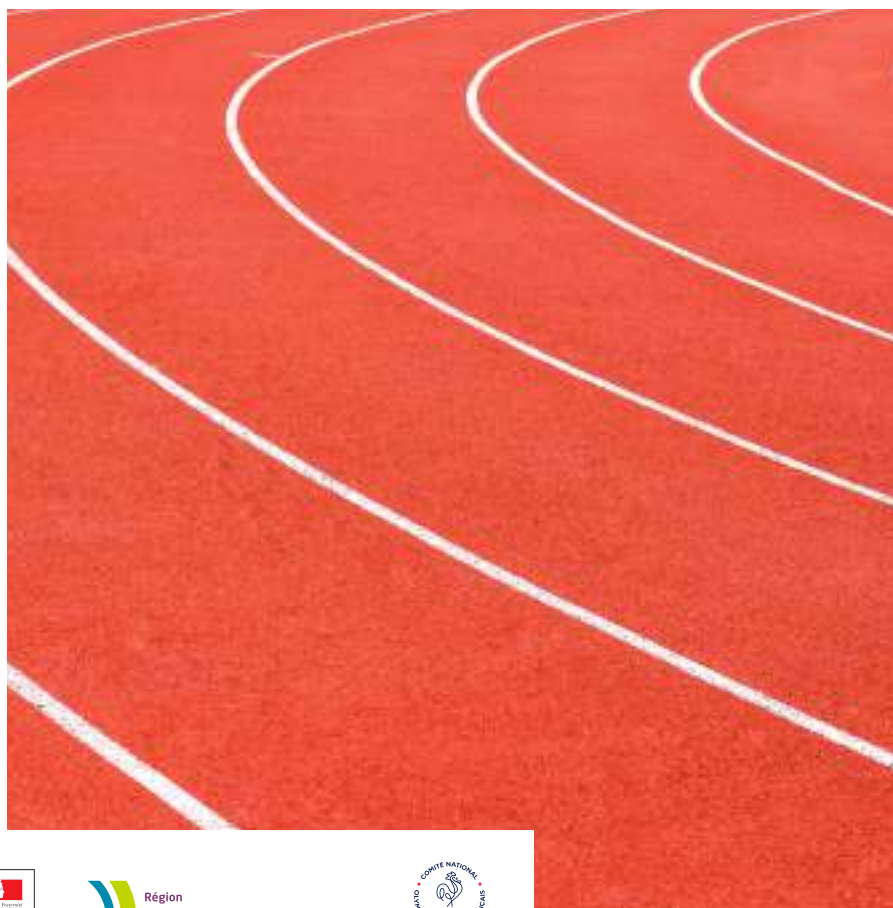




# SCHÉMA DU SPORT



## DE HAUT NIVEAU DES PAYS DE LA LOIRE



Chapitre <b>01</b>	<b>Les Pays de la Loire,</b> région la plus sportive de France
Chapitre <b>02</b>	<b>Les sportifs de haut niveau</b> en Pays de la Loire
Chapitre <b>03</b>	<b>Les structures</b> d'entraînement
Chapitre <b>04</b>	<b>Les moyens</b> mobilisés
Chapitre <b>05</b>	<b>Le suivi socio-professionnel</b> des sportifs de haut niveau
Chapitre <b>06</b>	<b>L'optimisation de la</b> <b>performance:</b> le succès est dans les détails
Chapitre <b>07</b>	<b>Le CREPS</b> des Pays de la Loire



## Le contexte

### Les jeux olympiques et paralympiques 2024

Le 13 septembre 2017, le Comité International Olympique a désigné Paris comme ville hôte pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Une réflexion générale visant à améliorer les résultats de la politique nationale du sport de haut niveau a été engagée. « Cette olympiade/paralympiade constitue le bon moment pour reconsidérer les systèmes et les modèles en place. »

### Les recommandations communes pour une gouvernance territoriale partagée

Le 27 septembre 2017 un protocole a été signé par la Ministre des sports avec tous les acteurs impliqués dans la gouvernance du sport de haut niveau. Il s'agit de recommandations, qui ont vocation à « inaugurer une nouvelle forme de gouvernance du sport fondée sur le partenariat » et à guider les acteurs dans les politiques et les actions qu'ils mènent en faveur du sport de haut niveau. Ces recommandations invitent les Régions à maintenir et renforcer la gouvernance partenariale du sport de haut niveau sur leur territoire.

### Une dynamique partenariale engagée en région Pays de la Loire

En Pays de la Loire, une dynamique partenariale de gouvernance du sport existe au sein de la CRCS (Conférence Régionale Consultative du Sport), un schéma territorial du sport donnant lieu à des préconisations a été réalisé en 2016 mais il ne couvrait pas la dimension du sport de haut niveau. Depuis 2006, un groupe de travail dédié au sport de haut niveau existe au sein de la CRCS.

Dans le contexte décrit précédemment, l'État et la Région des Pays de la Loire ont instauré officiellement une gouvernance territorialisée du sport de haut niveau pour une coordination renforcée de l'ensemble des acteurs.

### L'instance régionale de concertation du sport de haut niveau en Pays de la Loire

Cette instance a pour objectif de construire, en partenariat avec tous les acteurs, une politique de développement du sport de haut niveau en Pays de la Loire plus efficace, cohérente et coordonnée afin d'offrir aux sportifs de haut niveau ligériens les meilleures

conditions de réalisation de leur triple projet et d'augmenter leurs performances. Cette instance est pilotée par L'État (DRDJSCS) et la Région qui ont confié au CREPS l'animation de groupes de travail.

L'instance regroupe de manière représentative l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau sur le territoire : collectivités territoriales, mouvement olympique et sportif, services de l'État, entreprises, représentants des structures des Projets de Performance Fédéraux (PPF), sportifs de haut niveau... Lors de son installation le 23 mars 2018, l'instance a lancé les travaux pour l'élaboration d'un schéma régional du sport de haut niveau.

### La création d'une agence nationale du sport

Une agence nationale du sport sera créée en 2019, dont l'une des missions est le pilotage de la haute performance. Cette mission, placée sous la responsabilité de Claude ONESTA, regroupe les experts et spécialistes de l'INSEP et de la direction des sports du ministère. Elle doit servir de guide dans la mise en place, le suivi et l'évaluation des PPF.

## Le schéma du sport de haut niveau des Pays de la Loire



### À pour objectifs

- De mener une réflexion globale partagée entre tous les acteurs du sport de haut niveau.
- De faire état d'un diagnostic et des problématiques du sport de haut niveau.
- De faire des préconisations qui s'inscrivent dans une véritable stratégie régionale concertée.
- D'orienter les décisions des acteurs du sport de haut niveau pour la mise en place d'une politique sportive plus efficace et cohérente.



### C'est un outil

- Permettant de partager des données et des analyses.
- Favorisant la complémentarité des actions.
- Mettant en avant les points forts du territoire.
- Ciblant les carences à faire évoluer.
- Offrant une vision prospective du sport de haut niveau.

## La région des Pays de la Loire , un environnement propice au sport de haut niveau

### Une croissance de la population élevée

Avec 3 718 512 habitants en 2015, les Pays de la Loire se classent au 8<sup>ème</sup> rang des régions métropolitaines. La croissance de la population y est cependant très forte : +0,8% entre 2010 et 2015, soit la 3<sup>ème</sup> plus forte croissance des régions métropolitaines malgré des disparités territoriales.

### Un risque de ralentissement démographique

On note, cependant, un ralentissement de cette croissance : +32 600 habitants par an entre 2000 et 2008, +29 800 par an entre 2008 et 2015 en Pays de la Loire. Et cette décélération devrait se poursuivre d'après les estimations de l'INSEE : +23 000 habitants par an entre 2015 et 2018.

### Des migrations résidentielles importantes

La région Pays de la Loire est une des plus attractives de France, elle connaît le 5<sup>ème</sup> solde migratoire le plus élevé de la métropole. Elle a gagné 16 200 habitants entre 2013 et 2014 par le jeu des déménagements, dont 7 700 actifs et 4 100 inactifs de plus de 55 ans. La moitié des personnes emménageant en Pays de la Loire sont originaires d'une région limitrophe et un quart arrive d'Île-de-France.

### Un tissu économique diversifié

En Pays de la Loire, le PIB atteint 108,5 milliards d'euros en 2015, soit 5 % de la richesse nationale produite. Il a progressé de 2,7% en un an, à un rythme plus soutenu qu'en France métropolitaine (+2,2%). Sur 25 ans, il a augmenté de 3,4% par an en moyenne, soit le 3<sup>ème</sup> plus fort taux de croissance après la Corse et l'Occitanie. Par ailleurs, le tissu économique ligérien est très diversifié avec une forte composante industrielle, une agriculture bien représentée et un secteur de la construction présent. À noter sur ce point dans l'INSEE Analyses de décembre 2018 « qu'avec une richesse évaluée à 601 millions d'euros, la filière sport dégage 0,9% de la richesse régionale ».

### 368 000 emplois supplémentaires en 27 ans.

Les Pays de la Loire comptent 1 562 560 emplois en 2016, soit 5,8 % des emplois métropolitains. Le nombre d'emplois a fortement progressé depuis 1989 : + 30,8 % contre + 16,6 % en France métropolitaine, soit la 3<sup>ème</sup> plus grande croissance régionale de France métropolitaine. Quant au taux de chômage, après avoir touché 9,1% de la population active au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, il a diminué progressivement pour atteindre 7,3% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, soit le taux le plus bas de France (8,6 % en France métropolitaine).

L'INSEE Analyses de décembre 2018 précise que la filière sport emploie 14 330 salariés dans les Pays de la Loire et constitue un secteur en croissance et en mutation.

### Un des plus bas taux de pauvreté

402 000 ligériens vivent sous le seuil de pauvreté en 2014, ce qui représente un taux de pauvreté de 11,1%, soit le taux le plus bas de France métropolitaine après celui de la Bretagne.

Données socio-démographiques	Pays de Loire	France
Population 2015	3 718 512	64 300 821
Superficie (km2)	32 082	543 963
Densité de population 2015 (hab. au km2)	115,9	118
Taux annuel moyen de variation de population 2010-2015 (%)	0,8	0,5
Projection de population 2040	4 333 000	70 143 000



Chapitre

## 01

# Les Pays de la Loire, région la plus sportive de France



## Les données sportives

La région des Pays de la Loire présente le meilleur taux de licenciation de France. Cette situation est stable et elle remonte à avant 2012. En 2016, 27,31 % de la population ligérienne possède une licence sportive contre 23,28 % de la population de la France Métropolitaine

En 2016, la Région des Pays de la Loire compte 1 022 027 licenciés, 10 026 clubs et 22 973 équipements.



© Hervé HAMON MJSVA

### Des données générales à retenir

- Région non impactée par la réforme territoriale.
- Données clés : région plus jeune que la moyenne, en plus forte croissance démographique que la moyenne nationale (potentiel sportif).
- Territoire dynamique et attractif avec le taux de chômage le plus bas de France, fortes parts d'agriculteurs et d'ouvriers.

### Des données sportives à retenir

- Première région sportive par le taux de licenciation, plus de clubs par habitants qu'en France métropolitaine.
- Région bien pourvue en équipements sportifs...
- Point fort de la région sur certaines disciplines : Basket- Ball, Roller, Tennis de Table (nombre de licences) et spécificités régionales : sports nautiques (voile, aviron, surf, canoë kayak...), équitation et sport automobile.

La région des Pays de la Loire a le potentiel, a priori, propice au développement du sport de haut niveau (population, nombre de licences, équipements) cependant les résultats sur le sport de haut niveau ne sont pas proportionnés. Le nombre de licenciés élevé est en décalage avec le niveau de performance qui reste à améliorer (résultats internationaux/nombre de médailles).

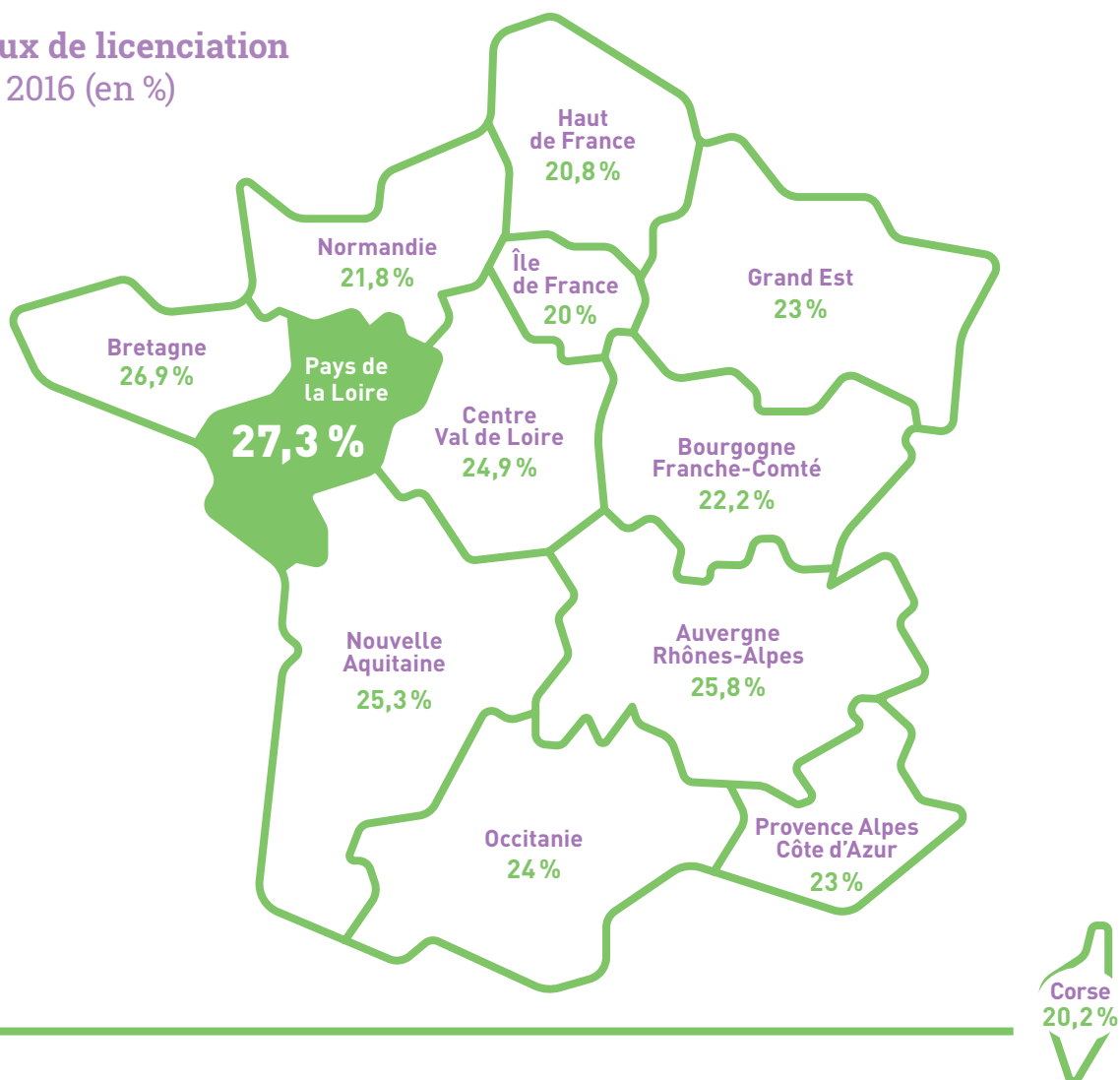
La région des Pays de La Loire détient en 2016 le meilleur taux de licenciation de France. Cela témoigne d'une offre sportive particulièrement développée et d'un dynamisme du mouvement sportif et de ses partenaires.

Cependant, si l'on prend le ratio « sportifs de haut niveau licenciés en Pays de La Loire/population régionale », Les Pays de La Loire se situent au 10<sup>ème</sup> rang national et bien en dessous de la moyenne nationale. C'est un paradoxe de ce territoire: le sport est pratiqué en nombre mais peu de sportifs réussissent ou souhaitent accéder à un haut niveau de performance. Pourtant la région est réputée attractive, l'analyse des flux de sportifs de haut niveau démontre un équilibre entre les arrivées et les départs.

On note aussi dans certains sports un exode des meilleurs éléments faute de clubs et de structures d'entraînement adaptés à la haute performance. Réputée comme étant une région attractive, l'analyse des flux de sportifs de haut niveau démontre un équilibre entre les arrivées et les départs.



### Taux de licenciation en 2016 (en %)



## Éléments de définition du sport de haut niveau

### La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives

La reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline est fondée sur le critère de représentativité au plan international, notamment par son inscription au programme des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Les disciplines non olympiques ou non paralympiques peuvent aussi porter l'image de la France et être en conséquence reconnues de haut niveau.

Pour cela il importe qu'elles présentent un caractère universel, c'est-à-dire qu'un nombre notable de nations participe aux compétitions mondiales de référence. Le ministère chargé des sports arrête la liste des disciplines sportives reconnues de haut niveau avant le 31 décembre de l'année des Jeux olympiques et paralympiques.

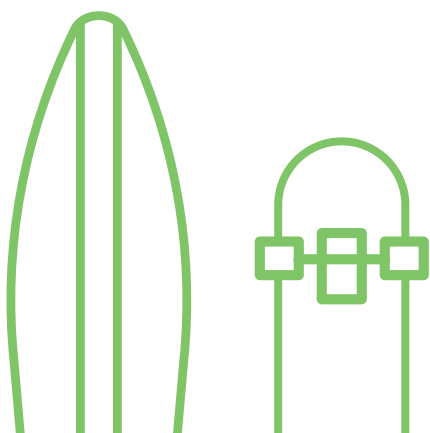
La reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline sportive est accordée pour la durée d'une olympiade. En France, en 2018, 59 fédérations sont reconnues de haut niveau par le Ministère des sports :

➤ **36 fédérations olympiques**  
(fédérations avec au moins une discipline olympique)

➤ **21 fédérations non olympiques**

➤ **2 fédérations multisports :**  
la fédération handisport et la fédération de sport adapté

Le CIO a validé la présence de cinq nouvelles disciplines au programme des Jeux olympiques et paralympiques de 2020 à Tokyo : Le baseball-softball, le surf, le skateboard, le karaté et l'escalade. Ces disciplines n'étaient pas présentes aux JOP de Rio de Janeiro en 2016. Pour les JOP de Paris 2024, le COJO a proposé de remplacer le baseball-softball et le karaté par le break dance.



© FFVoile / Patma 2019 / G. Grenier

### Les compétitions de référence

Ce sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales qui conduisent à l'établissement d'un classement mondial de référence. Il s'agit notamment pour chaque catégorie d'âge :

➤ **Des Jeux Olympiques et Paralympiques**

➤ **Des championnats du monde**

➤ **Des championnats d'Europe**

### Les listes des sportifs de haut niveau établies sur proposition des fédérations et validées par le Ministère des sports

Les trois listes des sportifs de haut niveau arrêtées par le Ministère des sports sont instituées par les articles L.221-2 R. 221-1 à R 221-8 et R.221-11 à R.221-13 du Code du sport :

- la liste des sportifs de haut niveau (élite, senior, relève et reconversion)
- la liste des sportifs des collectifs nationaux (SCN)
- la liste des sportifs espoirs (SE)

Les inscriptions sont faites annuellement (1er novembre) sur proposition des directeurs techniques nationaux des fédérations sportives concernées (discipline reconnue de haut niveau) dans le respect des critères de performance.

Les inscriptions sont valables un an, sauf dans la catégorie Élite où la durée est de deux ans.

Les sportifs de haut niveau, des collectifs nationaux ou espoirs doivent être âgés de 12 ans au moins ou, pour les sportifs espoirs, être inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire au cours de l'année de leur inscription sur cette liste.





### Les projets de performance fédéraux (PPF)

A partir de 2016, marquant la fin d'une olympiade, les Parcours de l'Excellence Sportive (PES) ont laissé la place aux projets de performance fédéraux (PPF) validés par les instances fédérales nationales, comprenant deux programmes distincts :

➤ **Un programme d'excellence** qui prend en compte la population des sportifs listés haut niveau et des collectifs France ainsi que l'ensemble des structures ou dispositifs de préparation ciblés pour cette population avec une attention particulière portée à la très haute performance.

➤ **Un programme d'accession** qui prend en compte la population des sportifs des collectifs nationaux, des sportifs sur liste espoirs et parfois les sportifs non listés (sportifs régionaux). Il correspond au parcours qui mène vers le haut niveau par le biais de centres de formation, l'accès à des pôles espoirs ou autres centres d'accession.

Chaque PPF est décliné sur deux olympiades 2017-2024.



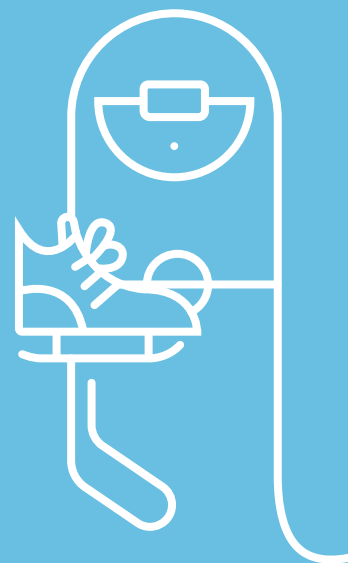
### La différence entre sport professionnel et sport de haut niveau

Le sport de haut niveau est codifié (éléments de définition ci-dessus) et attribue un statut très précis aux sportifs en fonction des performances réalisées. Le sport professionnel peut-être une composante du sport de haut niveau, dès lors que les sportifs professionnels évoluent en équipe nationale et remplissent les critères (exemple des sports collectifs). Enfin, le sport professionnel obéit à un modèle économique différent et il convient de noter le soutien financier important des collectivités territoriales. Très peu de médaillés ligériens aux compétitions de références sont sportifs professionnels.

Chapitre

## 02

# Les sportifs de haut niveau en Pays de la Loire



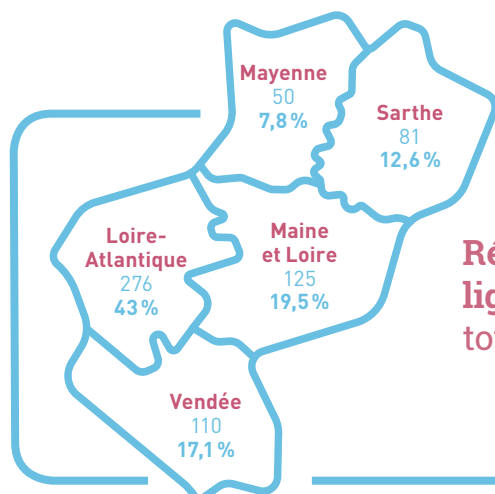
## Évolution de la répartition des sportifs ligériens, par listes, 2012-2018 (source PSQS)

Au niveau national, le nombre de sportifs listés a diminué : de 15 157 sportifs en 2012 à 14 172 en 2018. Les Pays de la Loire suivent cette courbe avec 303 SHN en 2012 et 250 en 2018.

Cette baisse s'explique par les nouveaux critères d'inscription sur les listes plus restrictifs. A contrario, le nombre de sportif Élite est en augmentation, ce qui laisse supposer un renforcement de l'élite ligérienne.

On peut noter que 88% des SHN ont plus de 18 ans, parmi eux 89% des sportifs inscrits sur liste élite ont plus de 23 ans. A contrario, 70% des sportifs espoirs ont moins de 18 ans.

Listes	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019
<b>SHN</b>	<b>303</b>	<b>282</b>	<b>274</b>	<b>246</b>	<b>257</b>	<b>270</b>	<b>250</b>
Dont élite	36	38	28	26	27	36	52
Dont senior	100	82	82	85	79	57	40
Dont relève	161	158	158	128	147	171	155
Dont reconversion	6	4	6	7	4	6	3
<b>Espoirs</b>	<b>323</b>	<b>342</b>	<b>353</b>	<b>339</b>	<b>332</b>	<b>303</b>	<b>309</b>
<b>Partenaires d'entraînement</b> (jusqu'en 2016)	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	-	-
<b>Collectifs nationaux</b> (à partir de 2017)	-	-	-	-	-	<b>68</b>	<b>70</b>
<b>Total sportifs listés</b>	<b>632</b>	<b>631</b>	<b>635</b>	<b>593</b>	<b>601</b>	<b>642</b>	<b>629</b>

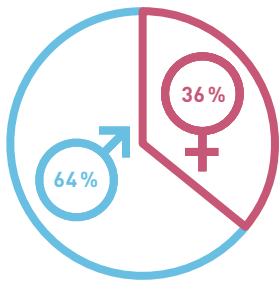


## Répartition des Sportifs ligériens par département toutes listes 2017-2018

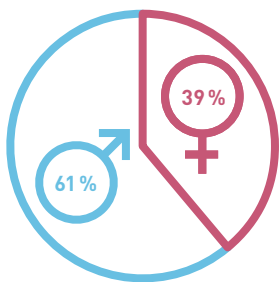
On constate que le nombre de sportifs en liste par département est corrélé à la population de ces territoires, au nombre de licenciés et de clubs.



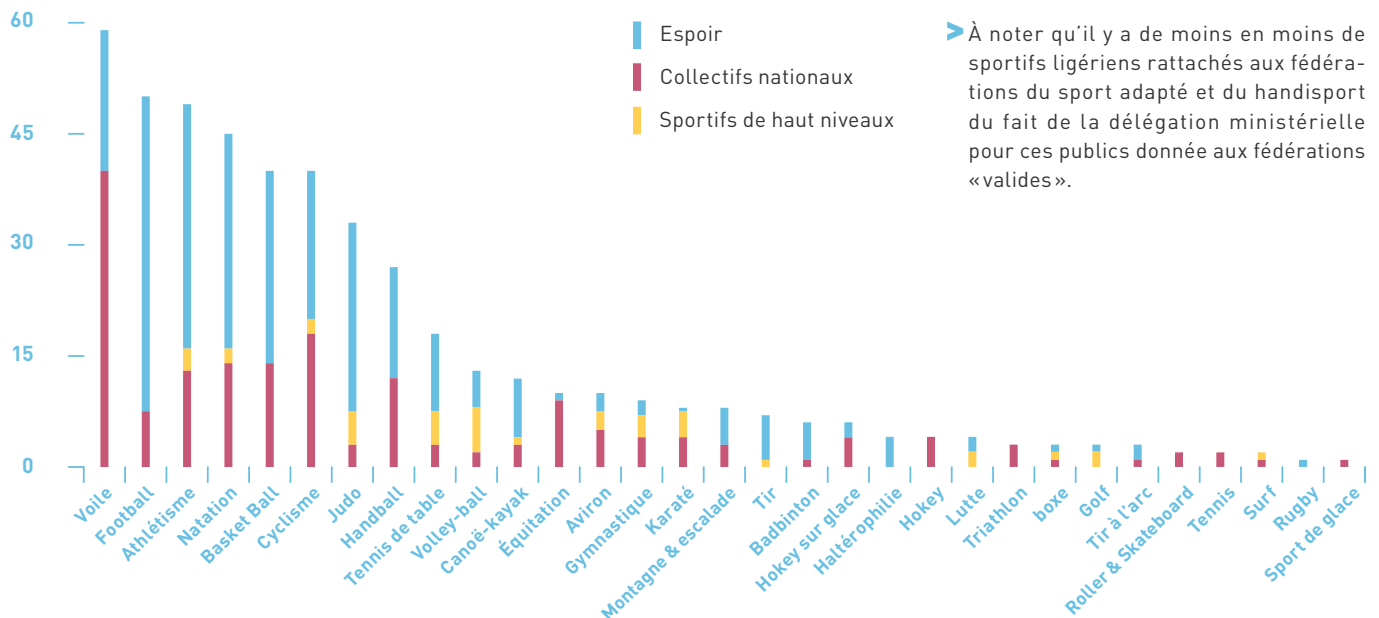
## Répartition des sportifs ligériens par sexe, 2012

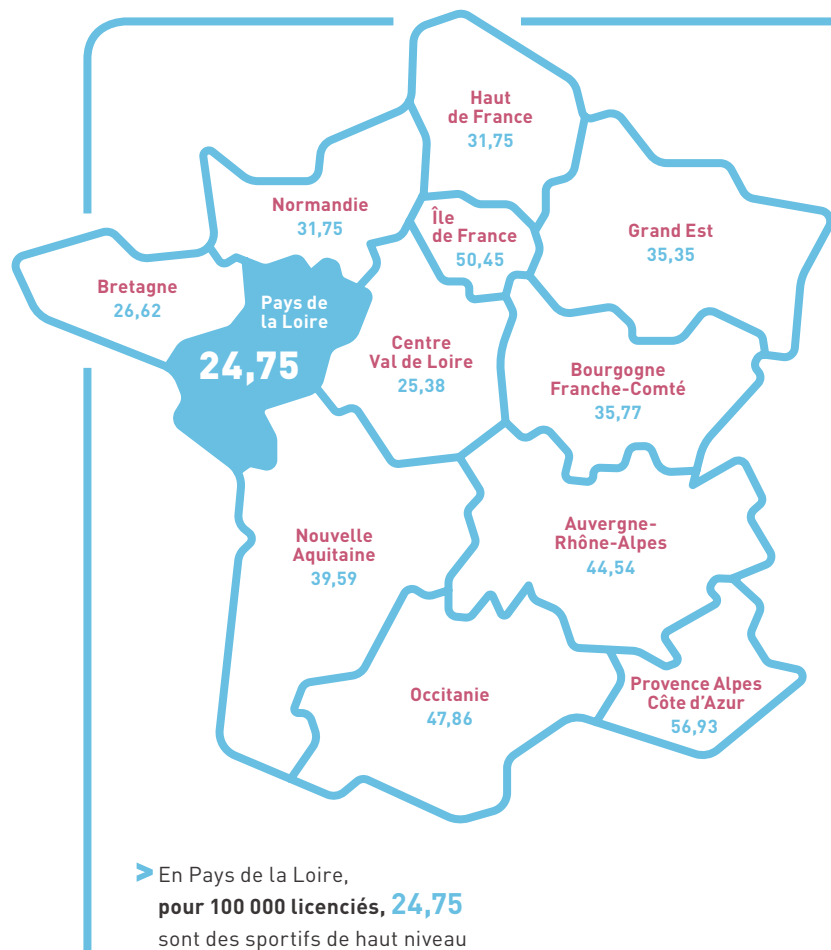


## Répartition des sportifs ligériens par sexe, 2017



Le pourcentage de femmes inscrites sur les listes ministérielles a légèrement augmenté entre 2012 et 2018. Toutefois cette analyse est modérée au regard du nombre moins élevé de licences féminines par rapport aux licences masculines (en Pays de la Loire : 62% de licences masculines (632 949) et 38% de licences féminines (389 078) comme au niveau national). Malgré une évolution nette vers la parité en nombre d'épreuves internationales hommes-femmes ce n'est pas encore le cas. Les femmes ont donc moins d'opportunités d'acquérir le statut de sportif de haut niveau





## Les sportifs en listes SHN rapportés aux licenciés en 2016

En comparaison avec les autres régions françaises, les Pays de la Loire ont peu de sportifs de haut niveau au regard du nombre de licenciés.

Cependant, ce mauvais classement est à nuancer dans les disciplines sportives qui s'illustrent particulièrement par un ratio SHN/nombre de licenciés supérieur à la moyenne nationale :

Roller, voile, triathlon et équitation... et pour les fédérations non olympiques : vol à voile, parachutisme, ski nautique, savate boxe française et disciplines associées, bowling, aéronautique et automobile ainsi que le handisport.

Enfin, on constate que 42% des sportifs ligériens inscrits sur les listes ministérielles sont des SHN. C'est le deuxième pourcentage des régions derrière l'Île-de-France (45%). Ce ratio favorable est un élément qualitatif à considérer.



## Les résultats des sportifs ligériens

**NB :** Le rang a été calculé par rapport aux nouvelles régions. À Londres 2012, les Pays de la Loire étaient donc la 5<sup>ème</sup> région française sur 13 régions en nombre de sélectionnés pour les Jeux Olympiques.

A noter qu'en 2000 à Sydney, la région a remporté une médaille en Aviron et une en cyclisme. En 2004 à Athènes, 4 médailles en équitation et 5 en tennis de table paralympique, 2 en natation paralympique et 1 en athlétisme paralympique.

Concernant la prise en compte des résultats des disciplines non olympiques, le recueil des médailles année par année n'est pas significatif. En effet, le calendrier des compétitions internationales fluctue d'une discipline à une autre (exemple : championnat du monde ou d'Europe tous les ans, tous les 2 ans...).



Athlètes ligériens aux JOP	Pékin 2008	Londres 2012	Rio 2016
<b>Nombre athlètes sélectionnés</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>25</b>
Dont JO	12	17	14
Dont JP	8	9	11
Dont femmes	0	3	5
<b>Médaillés</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>9</b>
Dont JO	2	2	4
Dont JP	6	2	5
Dont femmes	2	3	2

Classement des PDL	Pékin 2008	Londres 2012	Rio 2016
--------------------	------------	--------------	----------

### Rang des régions, par sélectionnés

Dont JO	9	5	7 ex aequo
Dont JP	4	5	3
Dont femmes	0	0	0

### Rang des régions, par médaillés

Dont JO	11	12	4 ex aequo
Dont JP	2	8	2
Dont femmes	2	0	2



© Didier ECHELARD FF Handisport

## Attractivité de la région Pays de la Loire

Le lieu d'entraînement d'un sportif dépend de l'implantation de son club ou d'une structure fédérale correspondant à son niveau. Il n'y a pas de structures d'entraînement pour chaque discipline en Pays de la Loire, particulièrement des pôles France ou autres dispositifs de niveau national. A contrario celles qui existent ont une attractivité au-delà des Pays de la Loire. Les 6 structures accueillant le plus de sportifs non ligériens sont :

- L'IFCE de Saumur
- Le Pôle d'excellence de parachutisme de Saumur
- Le Pôle Espoir de Volley féminin de Sablé sur Sarthe
- Le Pôle France de tennis de Table de Nantes
- Le Pôle France jeune de Sport automobile du Mans
- Les Pôles France et Espoir d'Avion de Nantes

Le recrutement de ces structures est à minima inter-régional voire national. Le niveau sportif est ainsi plus élevé du fait de la concentration des meilleurs talents de la discipline.

	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Sportifs listés en PDL s'entraînant hors région	83	109	95
Sportifs non listés en PDL qui s'entraînent en PDL	125	136	92
Sportifs non listés en PDL qui s'entraînent en PDL	519	502	547
<b>Volume Total</b>	<b>727</b>	<b>747</b>	<b>734</b>

## Préconisations

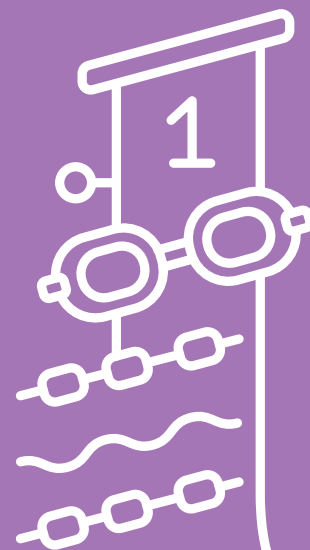


- Mieux identifier les sportifs à potentiel et leur apporter une aide individualisée.
- Mettre l'accent sur l'accompagnement du haut niveau féminin.
- Miser sur les disciplines apparues récemment au programme des JOP.
- Renforcer et simplifier l'information à destination des sportifs et de leur entourage.
- Travailler sur la complémentarité et la mise en cohérence des interventions des différents acteurs.
- Faciliter les relations des sportifs avec les partenaires institutionnels.
- Améliorer l'utilisation du Portail du Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), inciter les sportifs à mieux le renseigner.
- Suivre et analyser le parcours des sportifs à partir de critères objectivables.
- Communiquer sur : « Les Pays de la Loire, terre de formation des sportifs de haut niveau ».



Chapitre

## 03

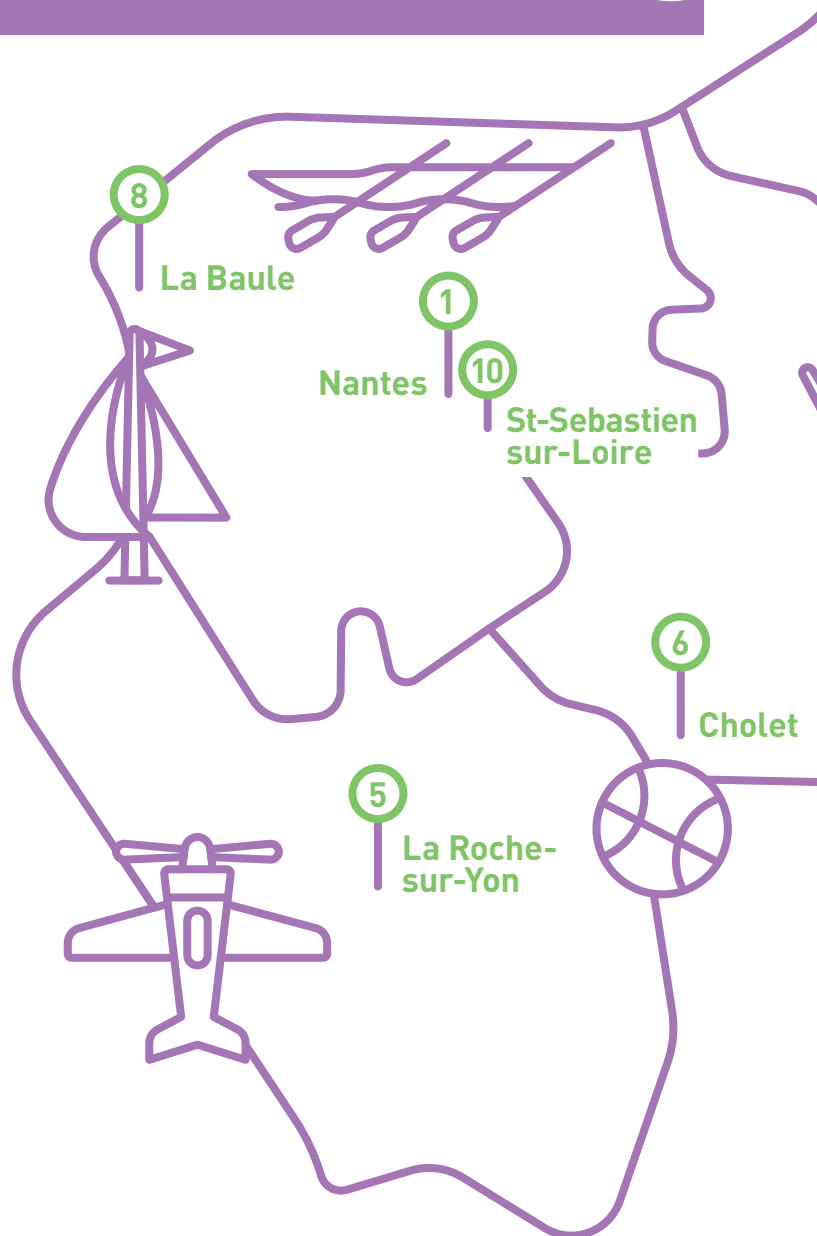
Les structures  
d'entraînement

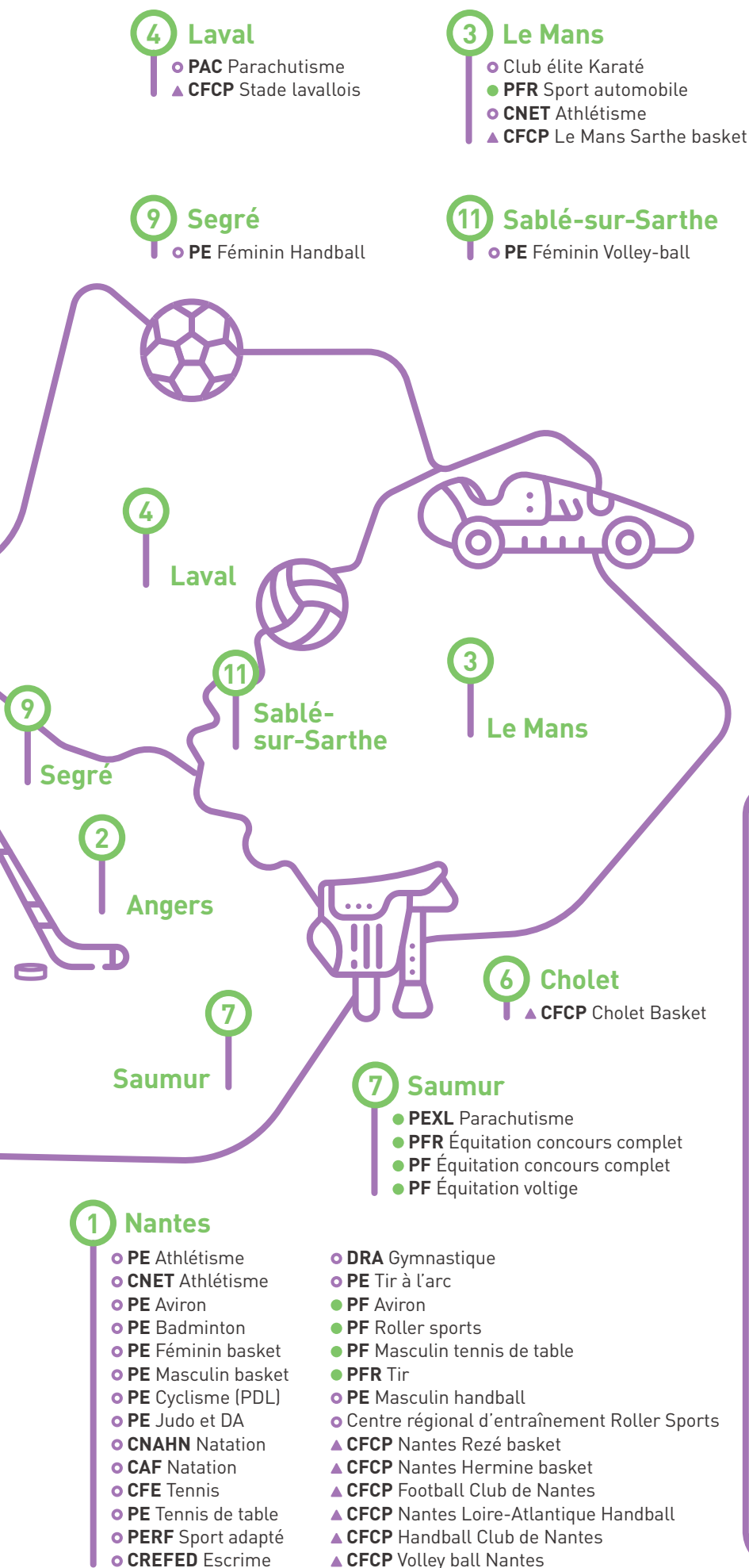
Le Projet de Performance Fédéral (PPF) de chaque fédération présente les dispositifs mis en place pour permettre aux sportifs d'atteindre le plus haut niveau. Il s'appuie notamment sur les structures d'entraînement. Celles-ci offrent des conditions optimales d'entraînement aux sportifs et ont vocation à les préparer et les conduire vers la haute performance dans la discipline concernée, tout en assurant leur formation et leur suivi socioprofessionnel. Ces structures accueillent majoritairement des sportifs sur listes ministérielles.

On distingue deux niveaux de structures :

- > Les structures d'accession
- > Les structures d'excellence

On note un éventail de plus en plus large des appellations et de l'organisation des structures en fonction des fédérations : cellules familiales ou privées, centres de formation des clubs professionnels (CFCP), clubs, centres d'entraînement...





## Légende

### ○ Structure d'accession

- CAF** : Centre d'accèsion de formation
- CFE** : Centre Fédéral d'entraînement
- CNAHN** : Centre National d'accèsion de haut niveau
- CNET** : Centre National d'entraînement territorial
- CREFED** : Centre régional d'entraînement de formation et de détection
- DRA** : Dispositif Régional d'Accession
- PAC** : Pôle d'Accession
- PE** : Pôle Espoir
- PERF** : Pôle d'Excellence de formation

### ● Structure d'excellence

- PF** : Pôle France
- PFR** : Pôle France Relève
- PEXL** : Pôle d'Excellence

### ▲ CFCP

Centre de Formation de Club Professionnel agréé

## Répartition par type de structure d'entraînement ligérienne des sportifs licenciés en et hors Pays de la Loire (2017)

Type de structure	Nombre de sportifs	Nombre de sportifs sur listes (toutes listes)	% Sportifs listé (toutes listes)	Nombre de sportifs sur listes de haut niveau	% Sportifs de haut niveau
<b>Structures des Projets de Performance Fédéraux (PPF)</b>					
<b>Total de sportifs s'entraînant en structures des PPF en PDL</b>	<b>402</b>	<b>309</b>	<b>76,8</b>	<b>122</b>	<b>30,3</b>
dont Pôle France	93	93	100	75	80,6
dont Pôle France Relève	29	27	93,1	14	48,3
dont Pôle Espoir	248	170	68,5	22	8,8
dont Structures Associées	32	19	59,3	11	34,3
<b>Centres Formation Clubs Professionnels</b>	<b>249</b>	<b>12</b>	<b>4,8</b>	<b>12</b>	<b>4,8</b>
<b>Total</b>	<b>651</b>	<b>321</b>	<b>57,2</b>	<b>144</b>	<b>22,1</b>

Sur les 651 sportifs, 330 sportifs ne sont pas sur listes ministérielles. Les centres de formation des clubs professionnels (CFCP) n'ont que très peu de sportifs listés dans leurs effectifs : 4,82% (seulement 12 sportifs en CFCP), il en est de même pour les clubs professionnels avec CFCP, 21 sportifs de haut niveau pour 224 sportifs professionnels (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup> division nationale). Quant aux pôles ils sont composés en majorité de sportifs listés :

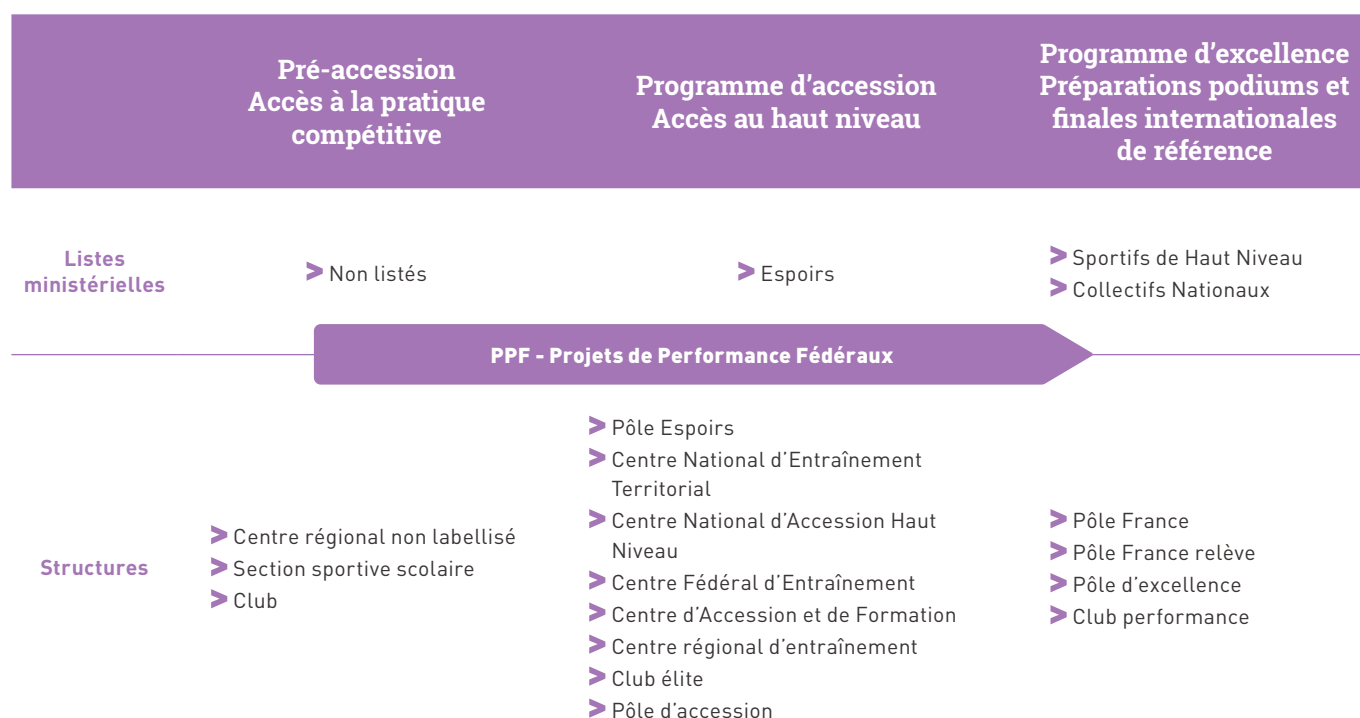
➤ **68,55%** pour les sportifs des pôles Espoirs.

➤ **93,10%** pour les sportifs des pôles France jeune.

➤ **100%** pour les sportifs des pôles France.

Sur les 321 sportifs sur listes ministérielles fréquentant une structure ligérienne, 92 ne sont pas licenciés dans un club en Pays de la Loire et s'entraînent dans la région.

Ne figurent pas dans ce tableau les 95 sportifs ligériens s'entraînant hors région. (Cf. flux migratoire)







L'institut français du cheval et de l'équitation est un établissement public dont l'une des missions est de contribuer aux politiques de soutien aux sports équestres. Il accueille donc à Saumur les pôles France de concours complet seniors et relève, ainsi que le pôle France de voltige de la fédération Française d'équitation. Il accompagne également la politique fédérale en matière de paradressage. Les écuyers du Cadre noir, sportifs de haut niveau ou entraîneurs partagent ainsi leur expertise.

© Eric KNOLL

## Préconisations

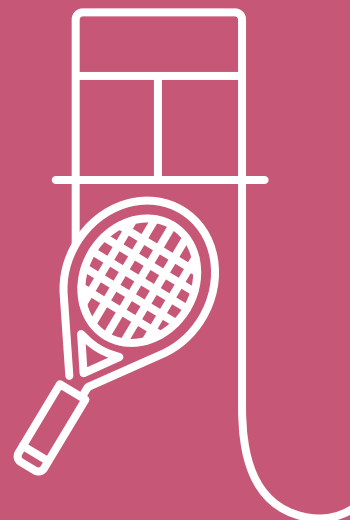
- Concentrer les aides sur les disciplines avec un potentiel de médailles.
- Évaluer la production et l'efficacité des structures du PPF à partir de critères simples et objectivables.
- Mutualiser les informations liées aux structures des PPF entre les différents acteurs et financeurs du SHN.
- Travailler sur la complémentarité et la mise en cohérence des interventions des différents acteurs.
- Communiquer sur les structures en Pays de la Loire et travailler un affichage clair de la cartographie de ces structures.
- Améliorer l'utilisation du Portail du Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), inciter les structures à mieux le renseigner.
- Contractualiser entre les fédérations et les partenaires publics locaux sur l'accompagnement et le financement des structures.
- Renforcer le rôle du CREPS pour proposer des services inhérents à la haute performance en y associant l'agilité et la réactivité nécessaire
- Optimiser les aides apportées par les différents acteurs aux structures ou dispositifs des PPF qui produisent la performance.
- Continuer à poser un regard attentif aux filières de détection et d'alimentations des PPF.
- Travailler à la répartition des responsabilités des acteurs selon les niveaux sportifs.
- Poursuivre l'animation du réseau des coordinateurs des structures des PPF en travaillant sur la mutualisation et la transversalité disciplinaire.



Chapitre

# 04

## Les moyens mobilisés



### Les moyens financiers de 2013 à 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Aides individuelles</b>					
DRDJSCS	10 000 €	5 574 €	9 851 €	5 400 €	7 300 €
Conseil régional (bourses de formation et plans d'accompagnement)	543 033 €	479 947 €	414 131 €	447 309 €	500 750 €
<b>Aides aux structures du PES ou PPF</b>					
DRDJSCS	144 500 €	171 000 €	173 200 €	180 000 €	181 000 €
Conseil régional	821 250 €	803 750 €	796 250 €	851 000 €	767 900 €
<b>Aides aux établissements scolaires</b>					
DRDJSCS	23 000 €	19 200 €	15 100 €	17 600 €	22 500 €
Rectorat (valorisation HSE)	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €
<b>Crédits CIP (convention d'insertion professionnelle)</b>					
DRDJSCS	59 228 €	58 626 €	58 208 €	59 929 €	54 064 €
Conseil régional	41146 €	45835 €	47106 €	30062 €	32161 €
Fédérations	25 105 €	20 500 €	16 000 €	12 600 €	19 248 €
Mécénat	0 €	3 760 €	9 013 €	4 200 €	4 200 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 647 116 €</b>	<b>1 583 357 €</b>	<b>1 583 357 €</b>	<b>1 599 038 €</b>	<b>1 577 962 €</b>
<b>Équivalent Temps Plein (ETP) consacrés à la mission du haut niveau (CTS)</b>	<b>1 092 487 €</b>	<b>1 052 246 €</b>	<b>1 053 164 €</b>	<b>1 095 429 €</b>	<b>1 115 456 €</b>
<b>TOTAL FINANCES (avec masse salariale CTS)</b>	<b>2 739 603 €</b>	<b>2 635 603 €</b>	<b>2 565 917 €</b>	<b>2 694 467 €</b>	<b>2 693 418 €</b>

## Commentaires

➤ Une enquête a été conduite pour interroger les collectivités territoriales, autres que le Conseil régional, sur leur financement du sport de haut niveau. Pour les aides aux clubs de haut niveau, l'Enquête a été menée auprès de 17 collectivités dont 5 conseils départementaux (15 collectivités sur 17 ont répondu). Elle révèle que l'ensemble de ces aides atteint 15 799 779 € sur cette somme 13 199 235 € sont fléchés sur des clubs professionnels. Le conseil régional pour sa part aide les clubs de haut niveau à hauteur de 2 015 500 €/an.

Cette enquête portait également sur les aides individuelles aux sportifs et aux structures d'entraînement des PPF attribuées par des collectivités territoriales.

Pour les aides individuelles : 192 812 € ont été identifiés (6 collectivités territoriales ont répondu)

Pour les structures d'entraînement : 4 structures bénéficiaires pour 205 279 € (3 collectivités territoriales ont répondu)

## Remarques

Ce tableau ne prend pas en compte les aides individuelles aux sportifs et aux structures d'entraînement des PPF attribuées par les ligues et les fédérations sportives. Il ne prend pas en compte également les éventuels partenariats avec les entreprises dont bénéficient certains sportifs (sponsoring...); les salaires perçus dans le cadre de contrats avec des clubs professionnels, et les primes reçus par les sportifs lors des compétitions.



© Grégory PICOUT

## Les équipements sportifs

La construction, la rénovation et l'entretien des équipements sportifs sont majoritairement assurés par les collectivités et cet élément est central dans le processus de production de la performance sportive. Les fédérations doivent pouvoir se concerter avec les collectivités avant le changement de normes fédérales car les conséquences financières sont importantes. Enfin, la question de l'accueil de compétitions internationales sur le territoire est un enjeu majeur pour l'image de la région d'une part et de la discipline d'autre part. Elle est source d'inspiration pour la jeunesse ligérienne.

## Les moyens humains

40 cadres techniques sportifs d'État (CTS) œuvrent, pour une partie de leurs missions, en faveur du développement du sport de haut niveau en région. La masse salariale consacrée à cette mission a été évaluée à 1 115 456 € en 2017-2018 (40% ETPT).

la masse salariale fédérale privée dédiée au sport de haut niveau n'a pas été chiffrée (coordonnateur de pôle employé par une ligue par exemple) ni celle des collectivités territoriales.

## Préconisations



- Chiffrer la masse salariale dédiée à l'accompagnement du sport de haut niveau en Pays de la Loire.
- Conduire une étude dédiée au suivi médical et à l'accompagnement sanitaire des SHN.
- Évaluer le poids des collectivités dans le financement du sport de haut et chiffrer leur apport dans la mise à disposition des équipements sportifs.
- Travailler sur la complémentarité et la mise en cohérence des interventions des différents acteurs.
- Travailler sur la complémentarité des financements suivant les niveaux sportifs (détection, accession, excellence, haute performance...).
- S'assurer de la pérennité des financements sur les structures d'accession.



Chapitre

## 05

# Le suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau



## Le double projet du sportif qu'est-ce que c'est ?

Il consiste pour un sportif à mener de front son activité sportive et son projet de formation et/ou socioprofessionnel. On peut même parler de triple projet dès lors que l'on prend en compte l'accomplissement personnel de l'individu.

Des textes nationaux cadrent les aménagements et les aides apportées afin de faciliter la réussite de cet objectif. Les besoins d'aménagements du parcours scolaire du sportif varient selon son niveau, sa situation, sa discipline.

La qualité des aménagements conditionne la réussite de ces projets car dans un contexte de concurrence internationale exigeant, il est primordial de répondre aux multiples contraintes de la performance.



## L'enseignement secondaire et supérieur : l'aménagement et les allègements sont déterminants !

### Enseignement secondaire

Des aménagements et des allègements appropriés de scolarité et d'études sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs sur listes ministérielles et des sportifs inscrits dans une structure d'un PPF. Ils peuvent ainsi mener leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études, qu'ils soient collégiens, lycéens dans l'enseignement général, technologique, professionnel ou encore étudiants. Des conventions sont signées entre l'État (Ministère des sports et Ministère de l'Éducation Nationale) et les structures d'entraînement afin d'organiser des aménagements et des allègements. Pour l'enseignement supérieur les conventions sont établies directement, en fonction des besoins des sportifs, avec les universités et les écoles.

La convention signée le 13 novembre 2017 entre le rectorat et la DRDJSCS a pour objet de déterminer le cadre général dans lequel doivent s'inscrire toutes les dispositions en faveur des conditions d'accueil, de scolarisation, de soutien et d'accompagnement des sportifs. Un comité de pilotage se réunit deux fois par an pour évaluer ce dispositif. Des mesures ont été prises pour favoriser le double projet. Elles ne peuvent se mettre en place sans l'implication forte des chefs d'établissements et de leurs équipes pédagogiques. En 2017, 38 établissements scolaires accueillent des sportifs des structures de haut niveau (14 collèges et 24 lycées), représentant 94 élèves sportifs en collèges et 287 élèves sportifs en lycées.

### L'examen du baccalauréat et l'épreuve facultative d'EPS

Les élèves sportifs de haut niveau ou appartenant à une structure du PPF ont en général de meilleures moyennes et un taux de réussite au baccalauréat supérieur aux autres élèves (toutes matières scolaires confondues). Ce constat est effectué chaque année depuis 2006. Ceci peut éventuellement s'expliquer par un suivi particulier qui leur est accordé (cours de soutien, aménagement particulier). De plus, le sportif est habitué à se fixer des objectifs et à se donner les moyens pour les atteindre. Il fait preuve en général de qualités de détermination, pugnacité, goût de l'effort... En 2015, le taux de réussite au bac était de 98,6% pour les sportifs et de 91,5% pour l'ensemble des candidats en Pays de la Loire. En 2016, il est de 97,4% contre 93,6% et enfin en 2017 le pourcentage est égal pour les deux populations observées (92%).

Notons toutefois qu'en 2018 Le taux de réussite est de 91,18%, 14 élèves ne sont pas reçus (7 en voie générale, 1 en voie technologique et 6 sur 10 en voie professionnelle) sur 122 élèves sportifs concernés (chiffre relativement stable chaque année). Cette situation est une donnée nouvelle qui doit être analysée dans le temps.



### Zoom sur le CENS

La métropole nantaise bénéficie d'un établissement scolaire réservé aux sportifs listés et/ou en structures des PPF et des CFCP. Cette structure quasiment unique en France aménage de façon optimale la scolarité des sportifs (classes de 9 élèves maximum, allègement de 25% du volume du programme et suivi personnalisé du projet de l'élève sportif...)

**GÉNÉRATION  
2024**

### La labellisation génération 2024

Dans le cadre de l'organisation des JOP en 2024, ce label est attribué à des établissements développant des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.



## Enseignement supérieur

Des partenariats existent avec différents établissements de l'enseignement supérieur pour aménager les parcours des sportifs. Cependant, ces collaborations ne sont pas encore assez nombreuses et diversifiées. De ce fait, certains sportifs s'engagent dans des formations par défaut. Le travail engagé reste fragile car il est tributaire de la bonne volonté des responsables de filières ou des directeurs d'écoles.

### Les universités

de Nantes, du Mans, d'Angers, et l'Université Catholique de l'Ouest proposent des aménagements pour les sportifs sur listes ministérielles. Un référent est désigné dans chaque université pour assurer le suivi des sportifs et la relation entre les équipes pédagogiques et les responsables des structures d'entraînement.

- > **Attribution au sportif** de haut niveau d'un statut particulier semblable à celui des étudiants salariés ;
- > **Aménagement des cursus** adaptés aux contraintes sportives (cours de soutien) ;
- > **Organisation spécifique** de l'emploi du temps et priorité des choix de groupes de travaux pratiques et travaux dirigés ;
- > **Dispenses d'assiduité ;**
- > **Dédoublément d'années ;**
- > **Aménagement des examens** (choix du mode de contrôle continu, ou un seul examen terminal, unités d'enseignement (UE) capitalisables, sessions spéciales...) et conservation des UE acquises en cas de changement d'académie.

### Les écoles d'enseignement supérieur

Certaines écoles de l'enseignement supérieur de la région proposent des aménagements pour les sportifs de haut niveau, dont les conditions sont parfois établies dans une convention passée avec la DRDJSCS et/ou le CREPS. Les aménagements varient beaucoup d'une école à l'autre et dépendent du profil de chaque étudiant, ainsi que de la direction et du corps enseignant en place.

#### À titre d'exemples :

- > **AUDENCIA Nantes** (école de commerce)
- > **IFM3R** (institut de formation aux métiers de rééducation et de réadaptation)
- > **IDHEO** (école d'ostéopathie)
- > **AMOS** (école de Management sportif)



> **À Rio en 2016, 100 % des médaillés olympiques français en formation avaient moins de 14 heures de cours par semaine.**

Heures de cours en formation par semaine			
	Sélectionné(e)	Finaliste (top8)	Médaillé(e)
Moins de 5h à 14h par semaine	42%	52,5%	100%
De 15h à 25h et plus par semaine	58%	47,5%	0%



## L'accès à des formations spécifiques pour les sportifs et les avantages à l'inscription à certains concours (dispositif national)

### Formations paramédicales :

sur certaines formations paramédicales (kinésithérapie, ergothérapie, pédicurie-podologie, psychomotricité), un nombre de places est réservé aux sportifs de haut niveau pour y accéder sans passer le concours d'accès.



### La reconversion des sportifs, la vie après la carrière sportive.

En France il a été fait le choix de favoriser le double projet du sportif afin de lui assurer un avenir professionnel et un équilibre de vie. De ce fait peu de sportifs arrivent en fin de carrière sportive sans être formés et/ou préparés, ainsi ceux qui en font la demande sont accompagnés.

### Concours de la fonction publique (territoriale et d'État) :

les obligations de diplômes ou les conditions d'âge ne s'appliquent pas aux sportifs de haut niveau qui se présentent aux concours de la fonction publique. Certains concours proposent des places réservées aux candidats sportifs de haut niveau (le professorat de sport par exemple).

### Formations aux métiers du sport :

des accès privilégiés et des aménagements de formation pour les sportifs de haut niveau qui souhaitent passer des diplômes et brevets professionnel dans l'encadrement sportif.

### L'insertion professionnelle ou comment travailler et performer en même temps ?

Des dispositifs permettent aux sportifs de mener une carrière de haut niveau tout en exerçant une activité professionnelle. On peut notamment citer les Contrats d'Insertion Professionnelle et les Conventions d'aménagement de l'emploi (C.I.P et CAE) spécifiques aux sportifs de haut niveau.

Concernant la recherche d'emplois ou de stages, les relations avec les entreprises ligériennes se développent afin de décliner le pacte de performance national et de créer des conditions favorables de partenariat, mécénat et sponsoring.

#### Volume d'heures de travail par semaine

	Sélectionné(e)	Finaliste (top8)	Médaillé(e)
Moins de 10h par semaine	40%	57,14	64,71%
Plus de 10h par semaine	60%	42,86%	35,29%

- Sur les 25 sportifs ligériens sélectionnés aux Jeux Olympiques et paralympiques de RIO, 17 bénéficiaient d'une CIP soit 68% des sportifs.
- Sur les 9 sportifs ligériens médaillés, 7 bénéficiaient d'une CIP (2 sportifs en CIP régionale et 5 en CIP nationale). Cela représente 77% des sportifs
- **Plus on est performant, plus le nombre d'heure en formation ou au travail est faible**

## Préconisations

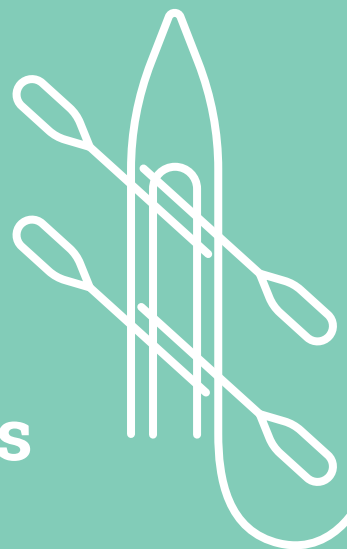
- Poursuivre et développer la collaboration avec les collègues et les lycées : il existe de nombreuses conventions, l'offre est importante mais pas toujours adaptée aux besoins des structures sportives.
- Mettre en avant les établissements du second degré qui favorisent pleinement le double projet (label bronze, argent, or).
- À l'instar des autres académies mettre en place des classes à horaires aménagés (CHAM) avec un allègement des contenus pédagogiques et augmenter les Heures Supplémentaires Effectives (HSE).
- Développer et promouvoir le dispositif CIP-CAE, notamment auprès des entreprises. Travailler avec le rectorat pour favoriser la nomination d'enseignants et directeurs d'établissements scolaires « profilés », qui ont une « sensibilité » sportive ou une connaissance du parcours de formation des sportifs.
- Renforcer la collaboration avec les entreprises (stage de formation, CIP-CAE, déclinaison territoriale du Pacte de performance fond de dotation...).
- Développer les relations avec l'enseignement supérieur :
  - Augmenter les partenariats et communiquer sur les accompagnements existants permettraient une meilleure information et une meilleure orientation des sportifs.
  - Mettre en place des conventionnements pour définir les axes de collaboration des différents partenaires, pour les optimiser et les valoriser.
  - Moduler le parcours de formation du sportif en fonction de sa programmation sportive et des échéances de compétition.
  - Construire une stratégie d'identification fine des sportifs à haut potentiel et médaillables pour définir un protocole adapté et sur mesure.
  - Mettre en place une forme de labellisation des formations post bac proposant effectivement un accompagnement et des aménagements adaptés aux exigences du sport de haut niveau.



Chapitre

## 06

# L'optimisation de la performance : le succès est dans les détails



## La recherche des bénéfices marginaux

« La faiblesse de l'accompagnement médical de la performance, de l'innovation technologique ou de la préparation mentale fait défaut à bon nombre de fédérations. Il s'agit là de gains essentiels pour améliorer la performance. Les sportifs du monde entier travaillent en permanence sur le socle technique de leur discipline mais les marges de progrès sont très tenues.

La performance ne peut pas être résumée uniquement par l'optimisation d'une action, d'un geste ou d'un mouvement. Si le sportif doit être en pleine possession de ses moyens physiques, il doit aussi prévoir et anticiper tous les aléas pour éviter l'effet de surprise le jour de la compétition. La prise en compte de tous ces éléments complémentaires définit le périmètre des bénéfices marginaux(...)»

(Extraits du rapport ONESTA)

## La recherche et l'innovation : poursuivre le développement

On reproche souvent à la recherche d'être en décalage avec les besoins de terrain et au monde sportif de ne pas formuler clairement ses attentes et demandes. L'objectif doit donc être de rapprocher les acteurs. D'autre part il est important :

- d'assurer une veille technologique, scientifique et pédagogique et de favoriser les transferts vers les formations, notamment en diffusant les dernières connaissances scientifiques en formation tout au long de la vie auprès des entraîneurs pour la performance,

- de contribuer à l'élaboration et au suivi des projets de recherche, d'expertise et d'innovation dont l'objectif est la performance sportive

- d'identifier un laboratoire de terrain et une plateforme d'expérimentation,

- de créer un centre de ressources et de diffusion des connaissances sur le sport de haut niveau et un lieu d'échanges et de rencontres de professionnels.

En région, le réseau sport et recherche en Pays de la Loire (RSPDL) contribue à cette dynamique. Le CREPS y participe activement et a créé un groupe de travail (Comité d'orientation sur la recherche et l'innovation du CREPS/CORIC) sur ce sujet. Il s'agit notamment de développer les relations avec les entreprises du domaine sportif et industrielles pour accéder à des solutions innovantes les plus performantes afin répondre aux problématiques que soumettent les sportifs et leur encadrement dans la recherche des meilleurs résultats.

## La formation des cadres et des entraîneurs

La DRDJSCS en lien avec le CREPS regroupe le réseau des coordonnateurs de pôles tous les ans ainsi que l'ensemble des conseillers techniques sportifs d'État. Ces regroupements seront également ouverts aux responsables des CFCEP afin de créer une culture commune et renforcer le réseau. Le CREPS organise régulièrement des rencontres (l'Entre-perf') et participe à la formation continue des cadres techniques. Il publie une newsletter sur la préparation physique et organise régulièrement des tables rondes.

## La surveillance médicale réglementaire (SMR) : une obligation essentielle

La surveillance médicale réglementaire (SMR) est obligatoire pour chaque sportif. L'objectif de ce suivi est de prévenir tout risque sanitaire lié à la pratique intensive d'activités physiques et sportives. Cette surveillance médicale est réglementée dans le Code du sport (Article A 231-3 et suivants). Les fédérations sportives délégataires assurent l'organisation de la surveillance médicale à laquelle sont soumis leurs licenciés inscrits sur listes ministérielles (haut niveau, Espoirs, Collectifs nationaux). Elles doivent également définir la nature et la périodicité des examens médicaux auxquels sont soumis les espoirs et les collectifs nationaux. Enfin, elles peuvent définir, pour les sportifs de haut niveau, des examens médicaux adaptés à leur discipline sportive complémentaires au socle commun prévu à l'article A. 231-3 du code du sport.

En Pays de La Loire, chaque pôle a un médecin du sport identifié, qui supervise la surveillance médicale des sportifs. Les examens sont réalisés par lui ou par un des 3 plateaux médicaux d'Angers, Laval et Nantes. Des conventions avec ces plateaux ont été signées afin de s'assurer de la bonne réalisation de la SMR. Le financement des examens est assuré par les fédérations qui reçoivent une dotation spécifique de la part de l'État dans le cadre des conventions d'objectifs annuelles. Le Conseil Régional participe au financement des matériels utilisés sur les plateaux médicaux.

## L'accompagnement sanitaire et paramédical : la recherche de l'efficace



### La dimension mentale de la performance

En Pays de La Loire, un réseau de professionnels est mobilisé dans le cadre de la psychologie du sport. Ce réseau, soutenu par le CREPS, le Conseil Régional, la DRDJSCS, et l'Antenne médicale de prévention et de prise en charge des conduites dopantes des Pays de La Loire (AMCD), a produit une plaquette visant à distinguer quatre champs d'intervention :

- > **Champ 1 :** Bilan psychologique dans le cadre de la Surveillance Médicale réglementaire (SMR),
- > **Champ 2 :** Suivi psychologique à la demande du sportif ou sur indication médicale ou faite à l'issue du bilan psychologique
- > **Champ 3 :** Accompagnement psychologique à la performance et préparation mentale pour les sportifs et les entraîneurs
- > **Champ 4 :** Formations-Informations-Prévention-Recherche

## L'accompagnement au quotidien

La kinésithérapie, l'ostéopathie, la podologie, la diététique... sont au service de la performance et du bien-être de l'athlète. Ce sont de véritables besoins pour les sportifs, afin de mieux récupérer, prévenir des blessures, avoir une meilleure hygiène de vie.

### La préparation physique, la récupération et la réathlétisation : préserver son capital physique



### La prévention et la lutte contre le dopage : un devoir de sensibilisation, d'information et de protection

Les missions des Antennes Médicales de Prévention du Dopage (AMPD), en application de l'article D232-1 du code du sport sont :

- > **La prévention du dopage** et des conduites dopantes (en partenariat avec le CREPS)
- > **Le soin**
- > **L'expertise et le conseil**
- > **Le recueil de données** épidémiologiques et la veille sanitaire
- > **La recherche**

Enfin un correspondant inter-régional de lutte antidopage (CIRAD) est désigné afin de mettre en place les contrôles antidopage sur la région pour le compte de l'agence française de lutte antidopage (AFLD). 61 contrôles ont été réalisés en 2018.

## Préconisations



- > **La recherche :**
  - Identifier les problématiques de terrain, les formaliser et les porter à connaissance des chercheurs.
  - Sensibiliser les acteurs qui souhaitent se lancer dans la recherche sportive.
  - Identifier les financements possibles.
- > **Médical et paramédical :**
  - Relancer et créer des réseaux de praticiens en organisant des groupes de réflexion et d'échanges réguliers par fonctions médicales et paramédicales (médecins de ligues et de structures, diététiciens, kinés...)
  - Définir des protocoles de bilans à l'échelle du territoire régional, à partir des travaux des groupes par discipline médicale ou para médicale.
  - Accompagner l'évolution du rôle du CREPS, avant ouverture en 2021.
  - Appuyer la demande de reconnaissance du CREPS en tant que centre de santé auprès de l'ARS, en complémentarité avec les plateaux techniques hospitaliers.
  - Conforter les réunions existantes du staff psycho-pathologique animé par l'AMCD.
  - Créer un réseau de professionnels et référents médicaux spécialistes de la blessure du sportif et de la chirurgie.

Chapitre

## 07

# Le CREPS des Pays de la Loire



Situé au carrefour de 2 réseaux, le Réseau Grand INSEP des établissements qui accompagnent le sport de haut niveau sur le territoire national et le réseau ligérien du sport de haut niveau qu'il est chargé d'animer, le CREPS a vocation à être l'opérateur du développement de toutes les actions contenues dans ce schéma territorial. Le développement de ces actions s'inscrit, aujourd'hui, dans des logiques différentes, en fonction des publics concernés :

- **Sportifs internes**  
des structures CREPS
- **Sportifs externes**  
des structures CREPS
- **Sportifs des structures hors CREPS**
- **Sportifs hors structures**
- **Sportifs hors Pays de la Loire** (Pass Grand INSEP et collectifs des Equipes de France)

Sans oublier l'encadrement de ces différents publics : entraîneurs, personnel médical et paramédical, préparateurs physiques et mentaux, etc...

**La réimplantation du CREPS, en 2021, dans des locaux qui permettront de développer l'ensemble des moyens de production de la performance sera une réelle plus-value pour accompagner de la façon la plus homogène possible ces différents publics.**

➤ d'un point de vue structurel :

- Installations sportives : les équipements sportifs transversaux et spécifiques du CREPS permettront à de nombreux sportifs de s'entraîner dans d'excellentes conditions,
- Création d'un réel service de réathlétisation dans une logique d'interaction entre médecin, kinésithérapeute et préparateur physique, au bénéfice des sportifs et de leur encadrement
- Centre de santé : les temps de présence des personnels médicaux et paramédicaux vont monter en puissance pour assurer, dans le futur CREPS, une permanence des soins. En attendant, nous allons continuer à développer des réseaux de praticiens et à faire vivre les conventions avec les plateaux techniques,
- Centre de récupération : du Cryobain vers une vraie unité de récupération, dans le futur CREPS,
- Locaux Recherche et Innovation : une ingénieure de recherche qui va développer des passerelles entre le mouvement sportif et les laboratoires, avant de coordonner des doctorants, dans une logique de production de la performance.

➤ Accompagnement à l'optimisation de la performance dans une logique d'animation territoriale :

- Développement de réseaux de praticiens sur l'ensemble du territoire ligérien dans les différents domaines d'optimisation de la performance,
- Un point essentiel à développer : la formation continue de l'encadrement sportif, en passant des « Entre Perfs' » à une véritable Offre Régionale Métiers (ORM) répondant aux besoins et aux attentes de l'entourage des SHN
- Dans le prolongement de la labellisation du Centre Educatif Nantais pour Sportifs (CENS) comme structure associée au CREPS, dans le domaine du sport de haut niveau, il faut accompagner vers cette labellisation le centre d'hébergement du lycée Sud du Mans et le Centre Technique Régional de la ligue des Pays de la Loire de Football...
- Suivi socio-professionnel : de l'aménagement à l'allègement... les volumes d'entraînement et les exigences sportives nécessitent que l'on aille plus loin dans les allègements de scolarité et de cursus post-bac pour les sportifs de haut niveau. Au-delà de l'accompagnement du double projet formatif, il est nécessaire de nouer des relations avec le monde de l'entreprise pour faciliter l'insertion professionnelle des SHN et de continuer à mettre en œuvre des bilans des compétences développées par les SHN dans leur parcours.





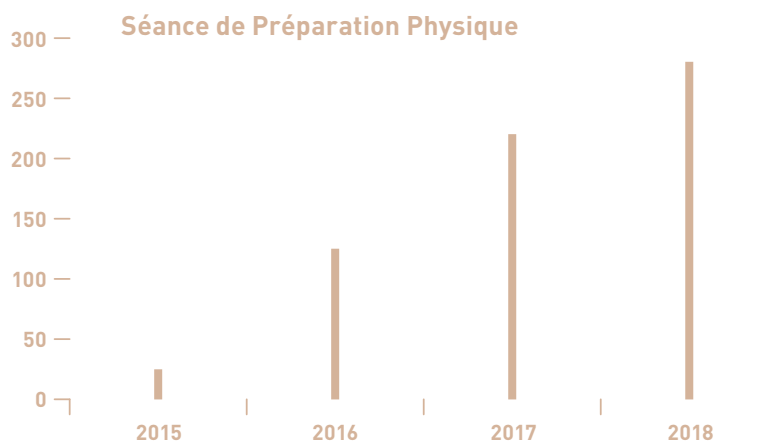
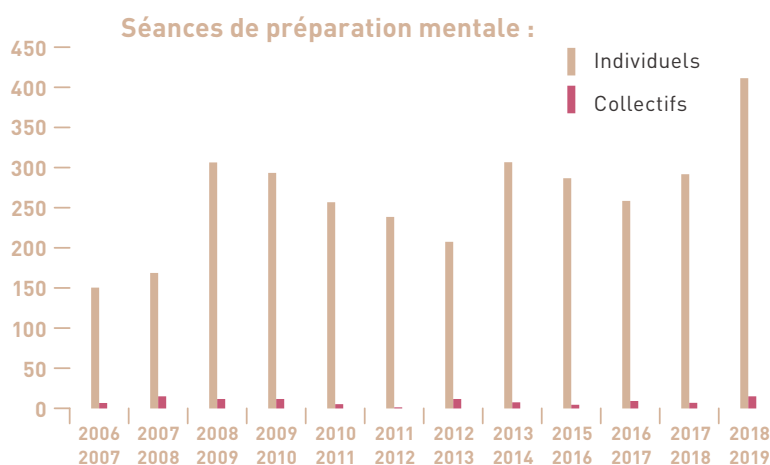
## Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

À partir d'indicateurs du Contrat d'Objectif et de Performance repris dans la convention tripartite signée par l'État, la Région et le CREPS des Pays de la Loire on peut projeter des objectifs :

- **De % des sportifs** accompagnés sur liste de haut niveau, pour vérifier l'élévation du niveau d'accompagnement
- **De % des sportifs** sur listes Espoirs et Collectifs Nationaux, pour prioriser l'accompagnement des sportifs à potentiel.
- **Sur le nombre de structures** accompagnées et leur inscription dans un PPF
- **Sur le nombre de sportifs** classés «Élite» et ayant été formés dans une structure du CREPS pour mesurer la production réelle de performance.

Le CREPS réimplanté se situera dans une double logique d'accueil de sportifs dans le cadre de la préparation des JOP et dans l'accompagnement des territoires ligériens susceptibles d'accueillir des sportifs en préparation.

### Des exemples de développement des prestations du CREPS :



# Le comité de rédaction

Le schéma du sport de haut niveau des Pays de la Loire a été réalisé par la Direction régionale de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.D.J.S.C.S) avec le concours de la Région des Pays de la Loire (Conseil Régional), du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (C.R.E.P.S) et du Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S) des Pays de la Loire.

## > Publication

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire (DRDJSCS)

9 rue René Viviani – CS86227  
44262 NANTES Cedex 2

## > Directeur de la Publication

- Thierry PERIDY  
(Directeur Régional - DRDJSCS)

## > Comité de rédaction

### DRDJSCS

- Marion DEBOUCHE  
(Chef du pôle sport)

- Philippe RENAUD (Correspondant du sport de haut niveau)

### Conseil Régional

- Emmanuel RORTEAU  
(chef du pôle sport)
- Sophie CAM  
(suivi du sport de haut niveau)

### CREPS

- Gérard BAUDRY (Directeur)
- Jean-Michel EON (Responsable du sport de haut niveau)

### CROS

- Hubert BRAUD (Secrétaire général)

## > Remerciements

Aux membres de l'instance de concertation du sport de haut niveau, aux collectivités territoriales ayant répondu à l'enquête, à Marianne Etienvre, Priscille Baelen et Patrice Cassagne, aux acteurs du monde économique, aux représentants du secteur médical, aux personnels de l'éducation nationale, aux cadres techniques sportifs et plus largement aux équipes d'encadrement des structures ligériennes des PPF, au mouvement sportif et enfin et surtout aux sportifs de haut niveau ligériens...





